

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Renouvellement, modification et extension d'une carrière de gypse à ciel ouvert sur les commune de Le Pin et Villevaudé en Seine et Marne (77), exploitée par la société SINIAT

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SINIAT

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Christophe QUERRY, Directeur des Opérations

RCS / SIRET | 5 6 2 | 6 2 0 | 7 7 3 | 0 0 7 0 4 | Forme juridique SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Voir annexe 7	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La description du projet est fournie dans l'annexe 8. Le projet comprend :

- l'augmentation du périmètre de la demande pour permettre la création de la voie d'accès nécessaire pour les apports de matériaux extérieurs ;
- la modification du phasage ;
- la modification de la remise en état de la partie exploitée à ciel ouvert (retour à l'état originel du site avec apport de matériaux extérieurs) ;
- la prolongation de la durée de l'autorisation de 30 ans du fait de la réduction de la cadence moyenne d'extraction (265 000 t/an contre 380 000 t/an précédemment, tout en conservant la cadence maximale d'extraction à 495 000 t/an) et en intégrant les apports extérieurs pour la remise en état ;
- l'ajout d'un concasseur primaire mobile en fond de fouille, soit pour une commercialisation directe des matériaux, soit en cas de maintenance de l'installation de traitement située au sein de l'usine.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permet :

- la mise en valeur de l'ensemble des masses de gypse restant dans la partie exploitée précédemment en souterrain ;
- la continuité d'un accès sous la route départementale 105, au reste de la carrière Siniat et à son usine avec une sécurisation de l'entrée du site ;

La modification de la remise en état du site permet :

- de rétablir les bassins versants initiaux du secteur en réduisant le risque d'inondation en aval du site ;
- de rétablir une surface espace agricole plane correspondante à la surface initiale ;
- une meilleure insertion paysagère du site avec la mise en place de boisements et d'un modelé similaire au terrain naturel initial.

En contrepartie, la remise en état nécessitera l'apport supplémentaire de matériaux inertes extérieurs (environ 16 000 000 t contre 4 000 000 t actuellement autorisés).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il sera créé au Sud du périmètre du secteur du Poitou une piste permettant l'apport des matériaux extérieurs depuis l'entrée de l'usine située sur le RD 2086. Cette piste sera réalisée lors de la première phase d'exploitation, lors des 2,5 premières années après obtention de l'arrêté préfectoral.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La description de l'exploitation et notamment le phasage d'exploitation sont fournis dans l'annexe 7.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à enregistrement au titre des ICPE (cf. tableau des rubriques ICPE et régimes concernés dans l'annexe 7).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (cf. tableau des rubriques loi sur l'eau dans l'annexe 7).

Le projet est soumis à autorisation au titre du défrichement.

Au regard de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement, modifié par décret n° 2018-435 du 4 juin 2018, le projet de défrichement appartient aux catégories de projet :

- 1. c) Installations classées pour la protection de l'environnement : Extensions inférieures à 25 ha des carrières soumises à autorisation mentionnées par la rubrique 2510 de la nomenclature des ICPE ;
- 47. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du Code forestier.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du périmètre sollicité	1 151 872 m ² (extension d'env. 4,5 ha)
Emprise du défrichement (pour création de la piste d'accès)	1,07 ha
Rubriques ICPE majeures - cf. annexe 7 :	265 000 t/an moy
- 2510-1 : exploitation de carrières (régime de l'autorisation)	495 000 t/an max (pas de modif)
- 2515-1a : Traitement des matériaux (régime de l'enregistrement)	Puissance de 550 kW
Durée de l'exploitation (y compris remise en état)	30 ans (12,5 ans de remise en état)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
cf. annexe 9 - Plan parcellaire et parcelles concernées	Long. 2 ° 38 ' 22 " 0 Lat. 48 ° 53 ' 17 " 0
Les parcelles concernées sont situées sur le territoire de Le Pin (268 227 m ²) et de Villevaudé (883 645 m ²)	<p>Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :</p> <p>Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "</p> <p>Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "</p> <p>Communes traversées :</p>

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

La présente demande concerne le renouvellement, l'extension et les modifications des conditions d'exploitation d'une carrière de gypse sur les communes de Le Pin et de Villevaudé, autorisée par l'arrêté préfectoral du 23 avril 2008 modifié par les AP du 18/12/2008 et 13/03/2017.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est directement concerné par aucune ZNIEFF. Cependant deux sont adjacentes au site, à l'Est de celui-ci. Il s'agit de : - La ZNIEFF de type I n°110020170 « Les Fossés Malore » ; - La ZNIEFF de type II n°110020191 « Vallée de la Marne de la Coupvray à Pomponne».
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche est situé à environ 3,8 km à l'Ouest.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes ne sont pas concernées par un plan de prévention du bruit ou par le plan d'exposition au bruit de l'aéroport Charles de Gaulle.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont situés en dehors de tous sites inscrit et classé. Le site inscrit du Château de Pomponne se trouve à environ 2,8 km au Sud-Est. Les monuments les plus proches sont l'église de Courtry et le Château de Vaujours situés respectivement à environ 2,2 km et 5 km à l'Ouest.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein de la zone d'étude, seules deux végétations ont été identifiées comme humides pour le critère « habitat » : la végétation hygrophile des suintements et la roselière. Pour ces deux végétations, un engorgement important du sol a été observé conduisant à la présence d'un sol hydromorphe. Les zones humides de la zone d'étude sont donc circonscrites à ces deux périmètres qui s'étendent en tout sur 500 m ² . Leurs fonctionnalités sont réduites.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de PPRT. Les terrains ne sont pas soumis au risque d'inondation (absence de PPRI) Villevaudé dispose d'un PPRn Mouvement de terrains.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'apparaît pas sur la base de données BASOL
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes sont localisées en ZRE vis-à-vis de l'aquifère sablo-argileux de l'Albien (réservoir profond situé sous la craie du bassin parisien). A noter que l'ensemble de cet aquifère est en ZRE, soit sur plus de 60 000 km ² . Aucun prélèvement n'est prévu dans cet aquifère pour les besoins du site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données de l'ARS d'Ile de France, aucun périmètre de protection de captage d'eau destinée à l'alimentation humaine (EDCH) n'est situé sur le périmètre de la demande.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'intercepte aucun zonage du patrimoine naturel. Les plus proches sont : - La ZPS n°FR1112003 « Boucles de la Marne », à 3 kilomètres au Sud-Est du site ; - La ZPS n°FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis », dont l'unité la plus proche du site est distante d'environ 3,5 kilomètres à l'Ouest ; - La ZSC n° 1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne » qui se situe à 3 km au Sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc forestier de Sevran situé à environ 5,3 kilomètres au Nord-Ouest est le site classé le plus proche.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles			
6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :			
Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
	Ressources		
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau souterraine ou superficielle.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant l'exploitation, les eaux de la nappe de Brie seront récupérées dans un bassin aménagé en fond de fosse. Les mesures de suivi du débit des différentes sources du secteur de la maison de retraite seront poursuivies.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extraction du gypse à raison de 265 000 t/an en moyenne et de 495 000 t/an au maximum. Ce tonnage maximal annuel n'est pas modifié vis-à-vis de l'arrêté d'autorisation actuel de la carrière.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation d'une étude écologique par le bureau d'étude Ecosphère. Les impacts sur la flore, les milieux et la faune à enjeu sont tous considérés comme négligeables. Des mesures sont toutefois prévues : - Adaptation des périodes de travaux de décapage de la terre végétale entre la fin d'été et le début d'automne (fin août à fin octobre) ; - Limitation des emprises chantiers au strict nécessaire ; - Gestion des espèces invasives sur les zones remises en état. En outre la remise en état est à vocation agricole et naturelle, en particulier boisée (dans sa partie Ouest, sur le coteau).
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réalisation d'une évaluation des incidences Natura 2000 par le bureau d'étude Ecosphère. "L'incidence du projet sur les espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » ayant justifié la désignation des ZPS est négligeable et non significative".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de co-visibilité avec des monuments historiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Extension prévue sur 4,5 ha principalement boisés (à mettre en comparaison avec les 111 ha déjà autorisés). Sur cette extension il sera nécessaire de défricher une surface d'environ 1 ha. Le restant est actuellement à vocation naturelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de risque inondation. Absence de mouvement de terrains référencés sur et à proximité du site (Villevaudé dispose d'un PPRn Mouvement de terrains). Absence de risque de retrait et gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les émissions issues de l'exposition, les circonstances relatives à la dangerosité des substances émises et aux modes de transfert de ces substances vers les populations potentiellement concernées permettent de conclure à l'absence de risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics engendrés par l'exploitation de la carrière seront globalement similaires à ceux observés (70 rotations par jour environ) Pour l'apport des remblais inertes : - pour les phases 1 à 4 - rotations de 30 camions/jour ; - pour les phase 5 à 8 - rotations de 80 à 155 camions/jour. Un rond-point est projeté au niveau de la voie communale (ex RD 2086) afin de permettre un accès direct en toute sécurité pour les apports extérieurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Réalisation d'une étude acoustique avec simulations réalisées par la société Acouplus. Les simulations indiquent un respect de la réglementation au niveau des habitations les plus proches. En période nocturne l'arrêt de fonctionnement de certains engins est nécessaire pour respecter l'émergence réglementaire au niveau d'habitation de Villevaudé (secteur du Poitou).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Absence de tir de mines pour les opérations d'extraction du gypse. Structures des engins et des installations conçues de manière à limiter les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Emissions lumineuses liées aux engins et aux installations (principalement en hiver ou en période nocturne) notamment lors des opérations de décapage. Il sera veiller à limiter la circulation d'engins le long de la RD 105.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air sont liés aux échappements des engins et des camions utilisés pour le transport des matériaux (gypse et remblais).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'eau de process. Les eaux pluviales de la carrière seront collectées en fond de fouille et renvoyer vers le Ru du Courgain après passage dans le bassin tampon de l'usine Siniat. Les eaux pluviales de la voie d'accès créer seront collectées et infiltrée au droit de bassin créer à l'entrée du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maintien de la production de déchets dans des proportions similaires dans le cadre de l'exploitation Déchets verts produits ponctuellement lors des opérations de défrichage valorisés par des entreprises spécialisées

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les plantations et les merlons périphériques actuels sont préservés et évolueront afin de limiter les perceptions visuelles, notamment depuis la RD 105. L'exploitation a été conçue de façon à assurer une remise en état coordonnée avec l'avancement de l'exploitation. La remise en état qualitative représente la principale mesure paysagère de réduction/compensation des impacts post exploitation, par le biais de la reconstitution d'une topographie cohérente proche de l'état originel et principalement à vocation agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement entraînera la disparition d'espaces boisés au profit d'un usage industriel (voie d'accès). Cependant, dans le cadre de la remise en état coordonnée, il est prévu la mise en place de travaux de boisement/reboisement sur un total de 20,6 ha.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site de la DRIEE IDF, quatre projets ont été identifiés à proximité du site pour l'évaluation des impacts cumulés :

- l'avis de l'autorité environnementale du 27 mars 2015, du projet d'exploitation contigue de la société Placoplatre ;
- l'avis de l'autorité environnementale du 30 juillet 2015 sur le projet d'exploitation d'un entrepôt de stockage de matières combustibles par la société SEGRO Trading (France) sur la commune de Mityr-Mory ;
- l'avis de l'autorité environnementale du 27 octobre 2015 sur le projet de création d'une liaison barres aériennes au poste électrique existant de Villevaudé.
- l'avis de l'autorité environnementale du 14 avril 2016 sur le projet d'exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage à chaud par la société Colas Ile-de-France Normandie sur la commune de Mityr-Mory.

Compte-tenu de l'éloignement des 3 derniers cités, de leur nature, il n'est pas considéré d'effets cumulés avec le présent projet et ces installations. Vis-à-vis de la carrière contigue Placoplatre, les effets cumulés avec ce projet ont été pris en compte dans le document d'évaluation des impacts et des mesures, joint en annexe 12 pour différents compartiments de l'environnement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il convient de se référer à l'Annexe 12 ci-jointe.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il convient de se référer à l'Annexe 13 ci-jointe.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 7 : 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet - Cabinet Greuzat - Annexe 8 : 4. Caractéristiques générales du projet - Cabinet Greuzat - Annexe 9 : Plan parcellaire et parcelles concernées - Cabinet Greuzat - Annexe 10 : Etude écologique - Ecosphère - Annexe 11 : Etude acoustique - Acouplus - Annexe 12 : 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine - Cabinet Greuzat - Annexe 13 : 7 Auto-évaluation - Cabinet Greuzat

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AVIGNON

le,

1^{er} juillet 2019

Signature



[Handwritten signature]

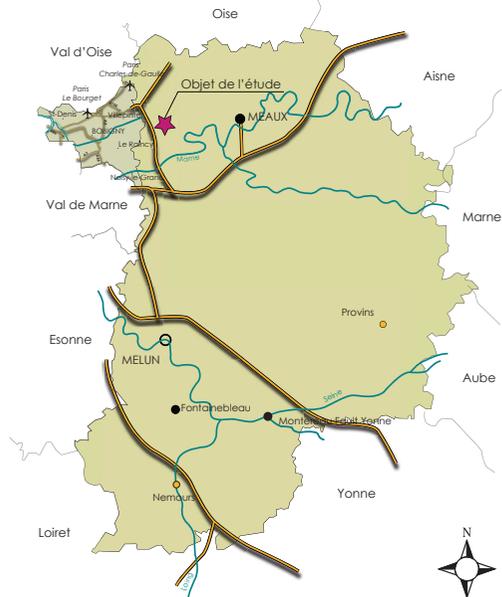
ant sur le cadre ci-dessus

ANNEXE 2 - PLAN DE SITUATION AU 1/25 000^{ÈME}

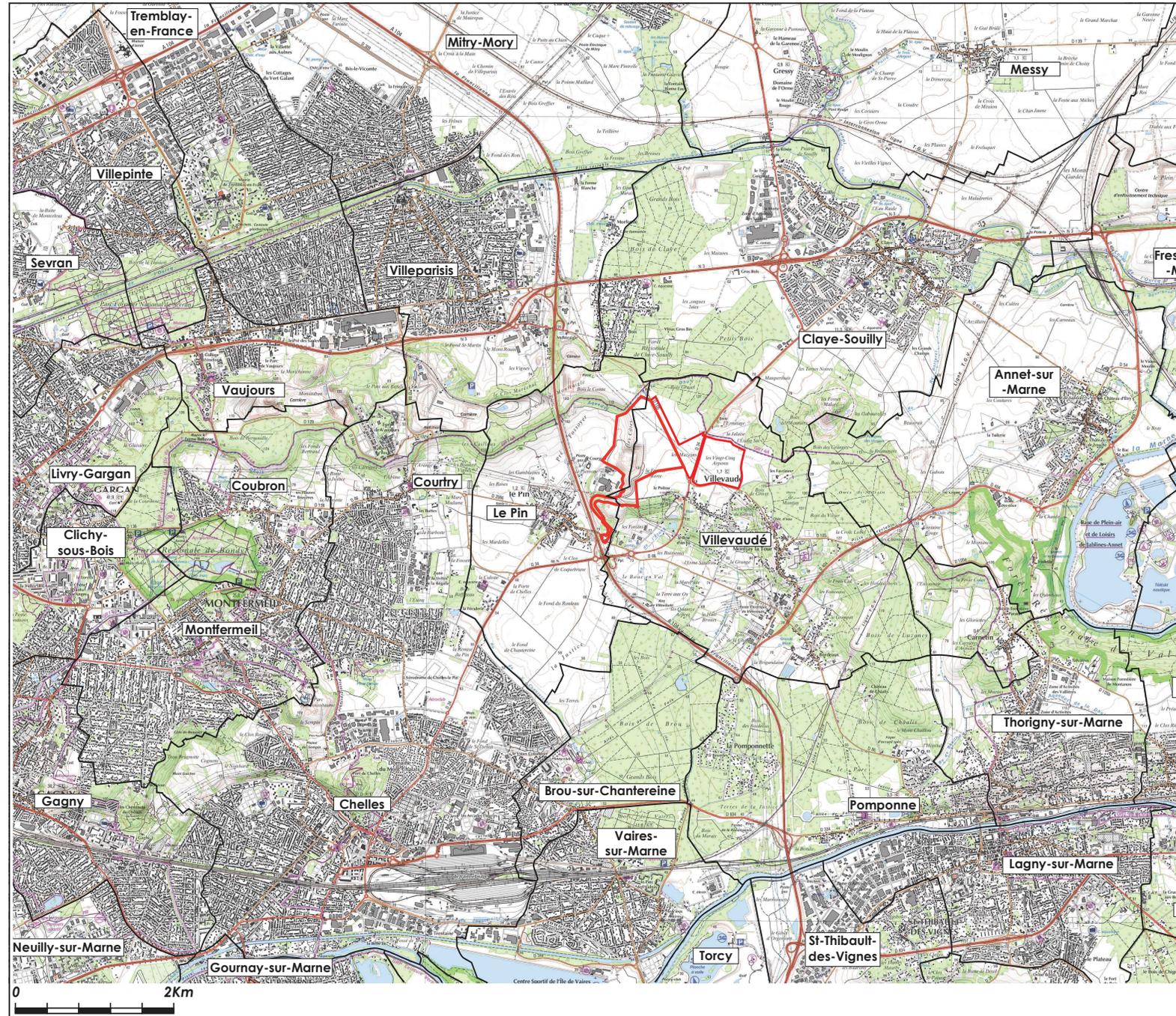
Région Ile-de-France



Département de Seine et Marne



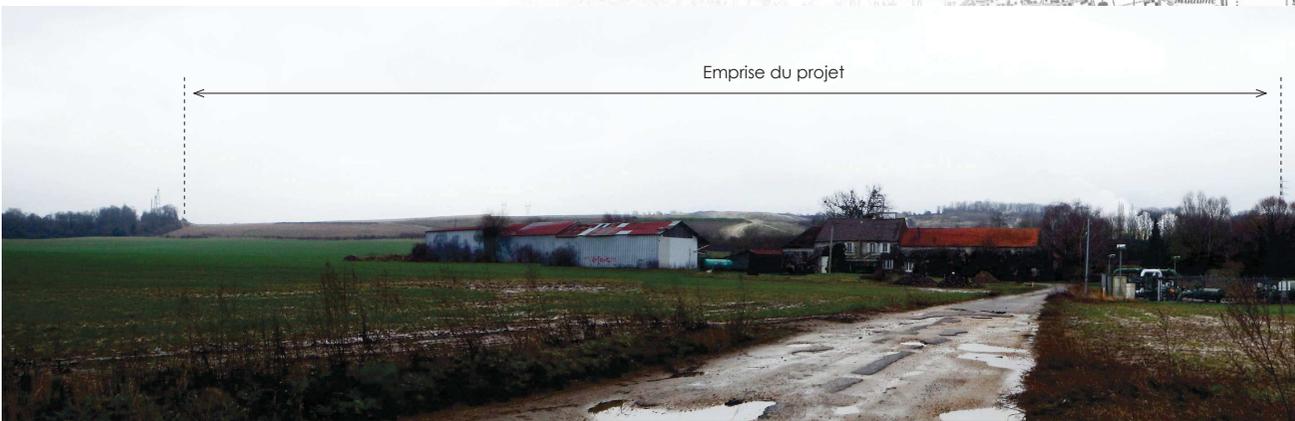
- Périmètre de la demande
- Limites communales



ANNEXE 3 - PHOTOGRAPHIES AVEC LOCALISATION



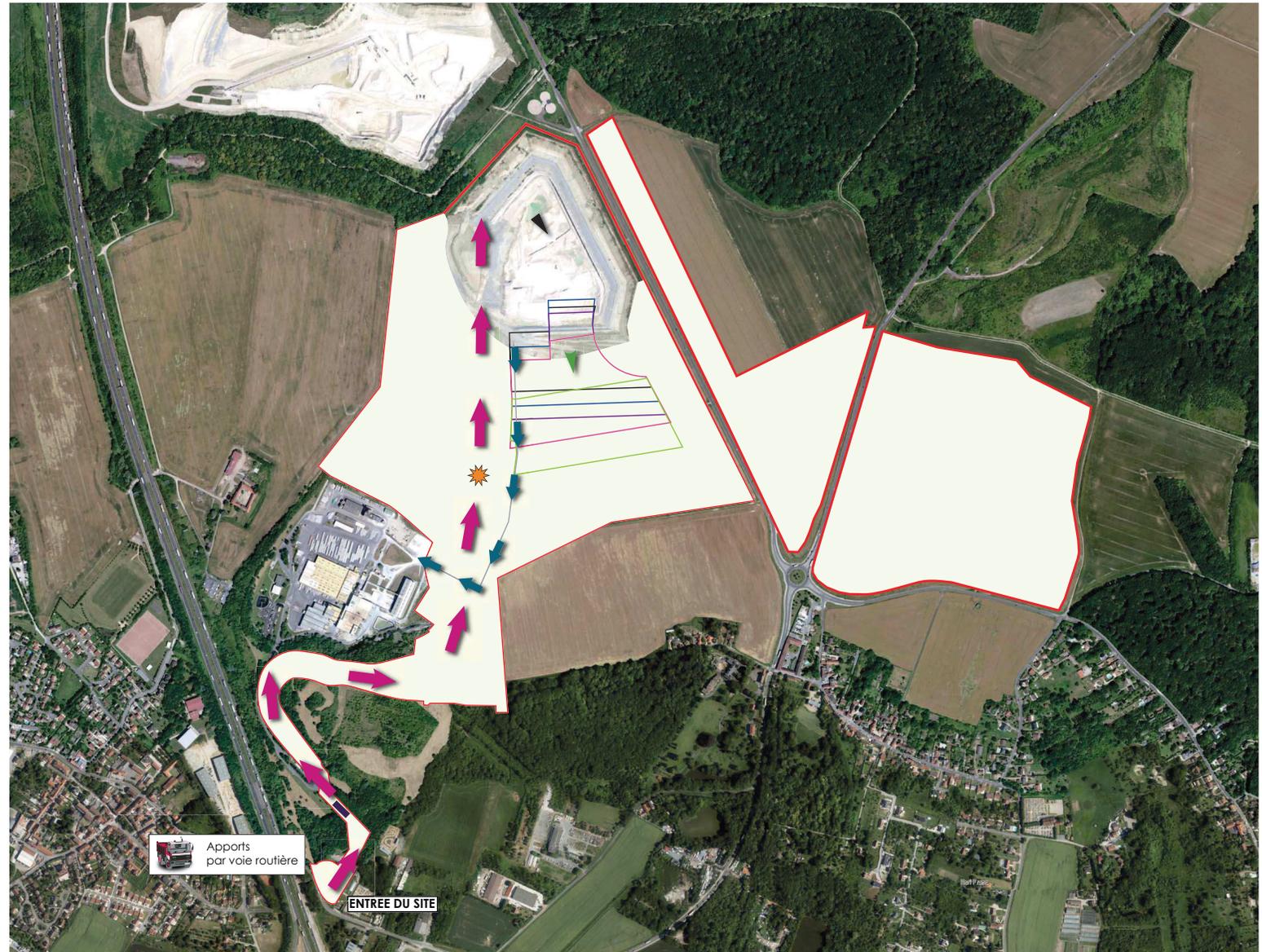
1 - Vue de la fosse en direction du Nord-est.



2 - Vue depuis la ferme du Courgain en direction du site.



ANNEXE 4 - PLAN DU PROJET



 Périmètre de la demande

Phasage :

-  Phase 1
-  Phase 2
-  Phase 3
-  Phase 4
-  Phase 5

 Pont bascule

 Laveur de roues

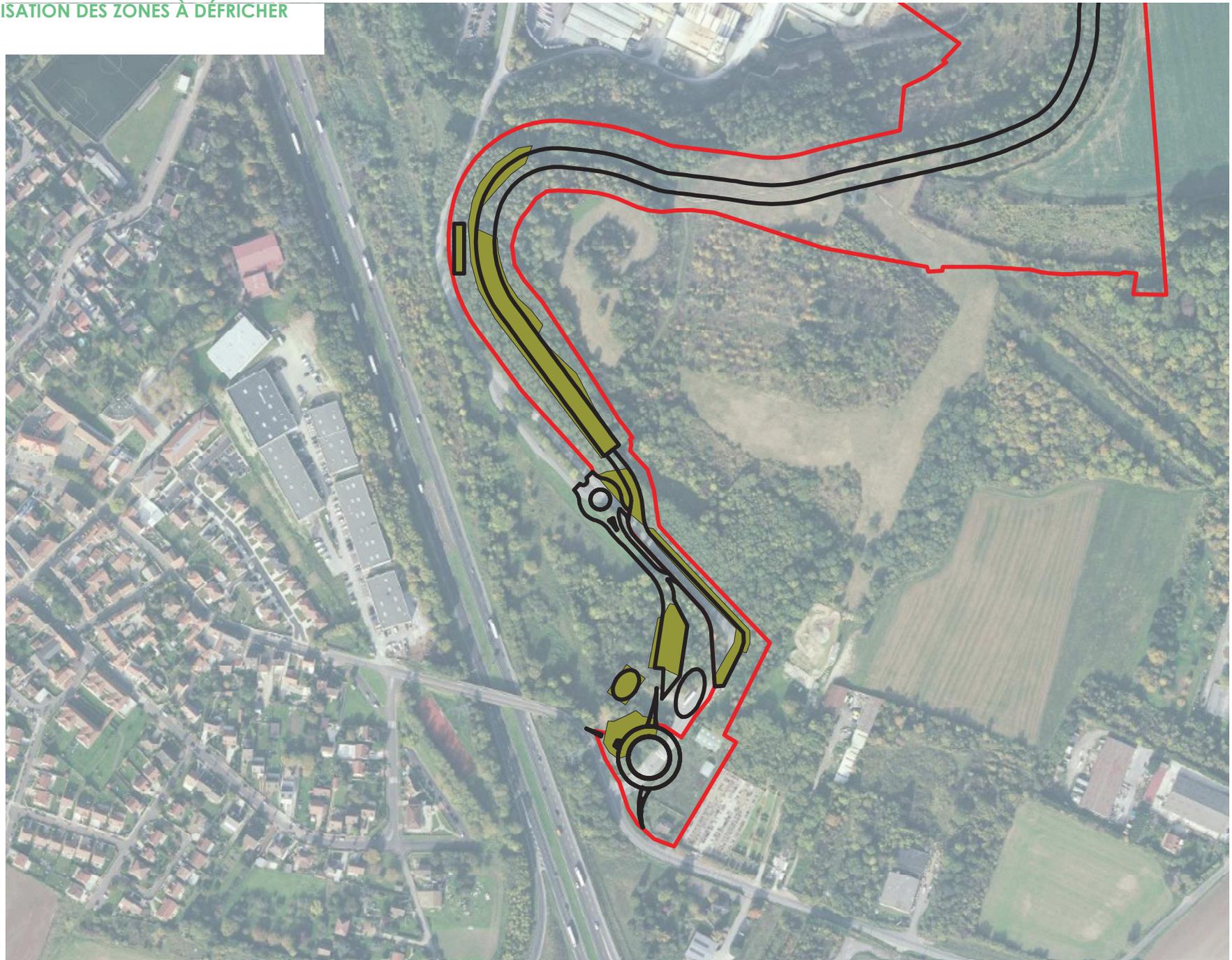
 Trajet des apports extérieurs

 Trajet des tombereaux en souterrain jusqu'à l'usine

 Sens d'avancement du remblaiement

 Sens d'avancement de l'extraction

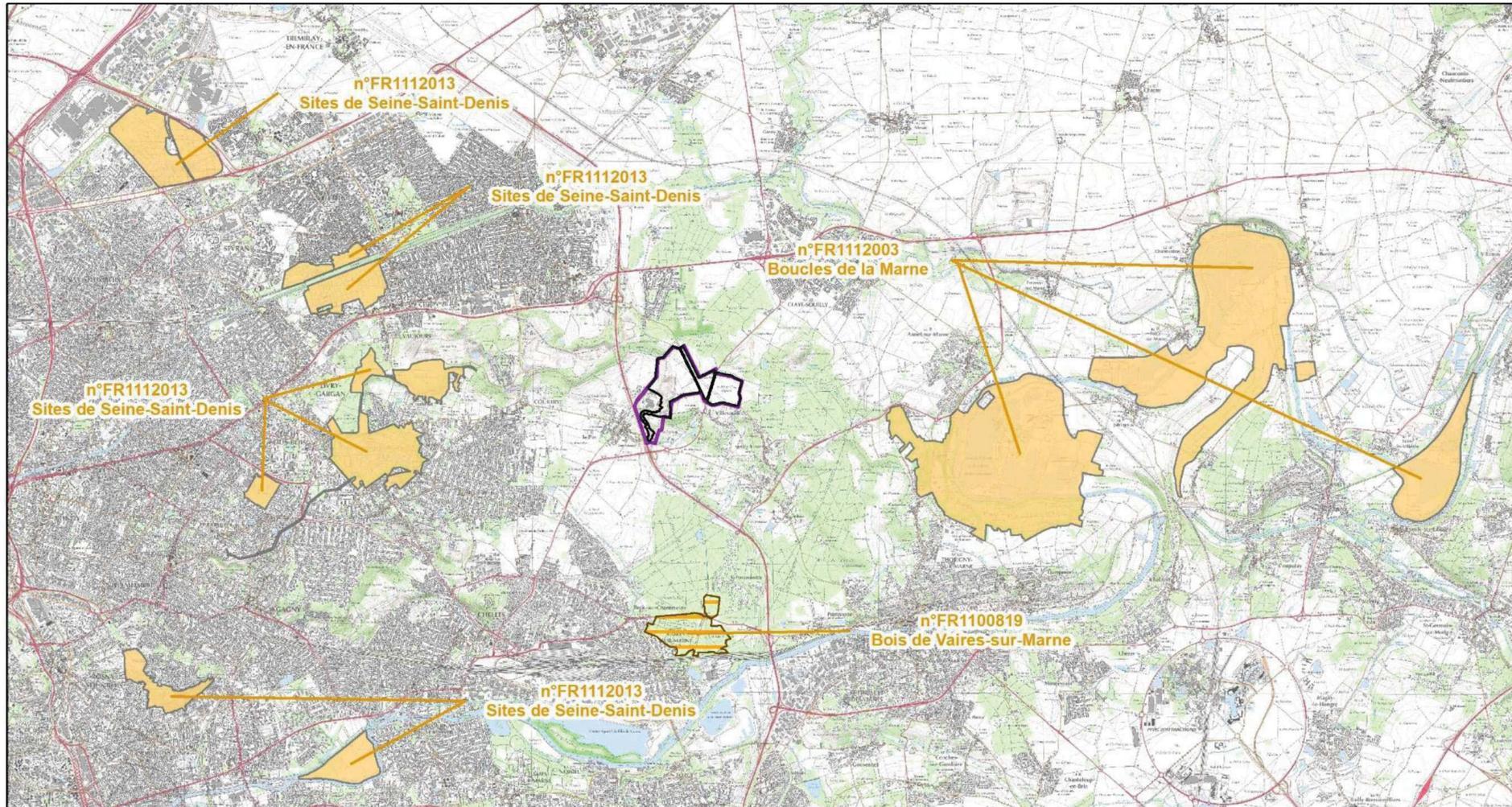
FIGURE 1 : PLAN DE LOCALISATION DES ZONES À DÉFRICHER



ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS DU PROJET

Il convient de se référer au document annexé séparément au présent dossier.

ANNEXE 6 - LOCALISATION DES SITES NATURA 2000



 Zone d'étude
 Emprise projet

 Zone Spéciale de
Conservation (ZSC)
 Zone de Protection
Spéciale (ZPS)



Ecosphère, SINIAT, 2017

Source : Fond Scan25 - IGN ©

source: Ecosphère

